

la même confiance et de la même vénération. Il continuera et affermira les grandes œuvres commencées, et sera, comme M. Colin, l'honneur de S. Sulpice, la lumière du clergé, et le bras droit du vénérable Archevêque de Montréal.

FR. D. C. G.

ETUDES BIBLIQUES

LE LIVRE DES JUGES, PAR LE T. R. P. MARIE JOSEPH
LAGRANGE (1)

“*La traduction commentée du livre des Juges que nous publions aujourd’hui, ne sera, s'il plaît à Dieu, que le premier volume d'une série qui comprendra toute la Bible.*”

C'est par ce souhait, qui nous explique à la fois la nature du livre et le but de son auteur que s'ouvre l'Avant-Propos.

L'ouvrage, revêtu de l'approbation de deux lecteurs, c'est-à-dire de deux docteurs en théologie de l'Ordre de Saint-Dominique, est dûment pourvu de *l'imprimatur* du Révérendissime Père Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs et de son Eminence le cardinal archevêque de Paris.

Traduction et commentaire, c'est tout l'ouvrage.— Pourquoi et comment l'une et l'autre ? C'est ce que nous allons essayer d'exprimer.

“En expliquant directement le texte original, nous n'entendons nullement déroger au décret du Saint Concile de Trente qui déclare la Vulgate authentique.”

L'Eglise comme tout le monde le sait, par un décret porté par le Concile de Trente, a fait de la Vulgate sa version officielle, le texte dont on doit se servir comme texte liturgique et dans les discussions publiques.

Il ne s'agit donc nullement de substituer à la Vulgate latine une version française, mais, en laissant à la version consacrée son caractère liturgique et officiel, d'offrir aux

(1) Chez Victor Lecoffre, rue Bonaparte 90, Paris. prix : 7 francs cinquante (\$1.50.)